

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 16 décembre 2008

2008	G
Nombre de Conseillers	
<i>En exercice :</i>	124
<i>Dossiers 3 – 11 à 25</i>	
<i>Présents :</i>	104
<i>Votants :</i>	113
<i>Dossiers 4 - 5</i>	
<i>Présents :</i>	105
<i>Votants :</i>	115
<i>Dossier 6 :</i>	
<i>Présents :</i>	103
<i>Votants :</i>	114
<i>Dossiers 7 à 10 – 1 - 2</i>	
<i>Présents :</i>	104
<i>Votants :</i>	115

Le Conseil de la Communauté de Communes du Val de Garonne, légalement convoqué le 09 décembre 2008 s'est réuni à la salle des Fêtes de Sainte Bazeille, en sa séance publique, sous la présidence de M. Gérard GOUZES, puis de M. Jean Pierre MOGA

Etaient présents

<u>Beaupuy :</u>	MM Laperche – Delzon – Tonoli - Escoll
<u>Birac sur Trec :</u>	MM Da Ros – Soulage – Agnic – Mme Arnaud
<u>Calonges :</u>	MM Néraud (+ pouvoir) – Pace - Pernet
<u>Caumont/Garonne :</u>	MM Imbert – Brousse – Chevanne – Mme Royer
<u>Cocumont :</u>	MM Armand – Constans – Labat – Mme De Luca
<u>Couthures/Garonne :</u>	MM Moreau – Gava – Navail - Algéo
<u>Fauguerolles :</u>	MM Lassort – Bacqué – Mme De Parscau (+ pouvoir)
<u>Fourques/Garonne :</u>	MM Biliric – Castanier – Mme Patissou - Dubon
<u>Gaujac :</u>	MM Thoumazeau – Dubouilh – Poulmarc'h – Mme Sia
<u>Gontaud de Nogaret :</u>	MM Constans (+ pouvoir) – Mme Gallesio
<u>Grateloup St Gayrand :</u>	Mmes Vayssière – Garin – Camir
<u>Jusix :</u>	MM Guignan (+ pouvoir) – Chassonneau - Mme Rambaud
<u>Lagruère :</u>	Mme Richon – MM Lambrot – Gaslonde – Mme Duffau
<u>Le Mas d'Agenais :</u>	Mme Barbe – MM Naïbo (+ pouvoir) – Naïbo
<u>Longueville :</u>	MM Farbos – Darqué – Larquey – Nadin
<u>Marcellus :</u>	MM Derc – Dio
<u>Marmande :</u>	MM Gouzes (+ pouvoir) – Ceruti
<u>Mauvezin/Gupie :</u>	MM Bordeneuve – Chauvelot – Suc – Mmes Seltzer
<u>Meilhan sur Garonne :</u>	Mmes Poveda – MM Marchand – Carrety (+ pouvoir)
<u>Sainte Bazeille :</u>	MM Vigneau – Jadas – Ressiot - Lagaüzère
<u>Saint Martin Petit :</u>	MM Richard – Arnaud – Delaunay – Mme Gourichon
<u>Saint Pardoux du Breuil :</u>	MM Miner (+ pouvoir) – Poignant – Chevalliez
<u>Saint Sauveur de Meilhan :</u>	MM Labeau – Mme Claverie
<u>Samazan :</u>	MM Le Boustouler – Dubourg – Marrocco - Claveries
<u>Sénéstis :</u>	MM Bro (+ pouvoir) – Pin – Brouillet
<u>Taillebourg :</u>	MM Vacqué – Durramps – Duchamp
<u>Tonneins :</u>	MM Moga – Castagna – Pene - Tessier
<u>Varès :</u>	MM Trouvé – Martet – Pincon – Mme Crestian
<u>Villefranche du Queyran :</u>	MM Claverie – Mmes Dustrit – Piazon - Geneste
<u>Villeton :</u>	MM Guiraud – Chauve (+ pouvoir) – Mme Bentejac
<u>Virazeil :</u>	MM Cazassus – Courregelongue – Sancey - Trézéguet

Absents ou excusés

J.P Delzon (dossiers 3 – 4 – 5 – 6 – 11 à 25) – M. Amilien – J.J Farbos – J.F Thoumazeau (dossiers 6 à 10 et 1 – 2) – D. Perpère – M. Pons – M. De Ricaud – Y. Patenotte - E. Bouic – P. Arrivet – G. Pereuil – F. Duthil – M. Marco - C. Labeyrie – F. Guyard – G. Gouzes (dossiers 6 à 10 – 1 – 2) – J. Guérard – C. Césa – V. De la Marnière – S. Smith – R. Steffan – J. Labat-Mangin – N. Miner (dossiers 3 – 11 à 25) – Mombelli - R. Manzano – C. Dubrana – L. Clemenz – F. Subran – G. Dupuy – D. Chatelet

Pouvoir de

M. Amilien à F. Néraud - JJ Farbos à M. De Parscau – J.F Thoumazeau à G. Poulmarc'h (dossiers 6 à 10 et 1 – 2) – M Pons à T Constans – P. Arrivet à M. Guignan – F. Duthil à JP Naïbo – J. Guérard à M. Ceruti (dossiers 6 à 10 – 1 – 2) – J. Guérard à G. Gouzes (dossiers 3 – 4 – 5 – 11 à 25) – S. Smith à T. Carrety – M. Mombelli à N. Miner (1 – 2 – 4 à 10) – F. Subran à J. Bro – D. Chatelet à P. Chauve

Secrétaire de Séance

Patricia RICHON

M. le Président remercie le Maire de Sainte Bazeille d'accueillir le Conseil Communautaire dans sa commune et lui cède la parole pour un discours de bienvenue.

M. Michel VIGNEAU rappelle que Sainte Bazeille est l'une des 4 portes d'entrée du territoire Val de Garonne, avec Fourques/Garonne, Tonneins et Virazeil. Il souhaite la bienvenue aux élus communautaires dans ce « Foyer de campagne », qui sera fermé prochainement pour

être réhabilité. Une réflexion est en cours sur l'aménagement de cette salle pour en faire un véritable espace d'animation et de culture.

M. le Président remercie M. VIGNEAU de son accueil.



Après avoir fait l'appel des membres présents, énuméré les pouvoirs, M. le Président constate que le quorum est atteint. Il propose de désigner Mme Patricia RICHON, Maire de Lagrùère, comme secrétaire de séance. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

M. le Président soumet au vote de l'assemblée le compte-rendu du conseil du 18 novembre 2008. Ce compte-rendu ne faisant l'objet d'aucun commentaire est adopté à l'unanimité.

M. le Président informe le conseil communautaire que des notes complémentaires ou notes modificatives sont été remises sur table : Note modificative à la note n°10 – exploitation des 6 déchetteries (modification de l'annexe n°3) ; Note complémentaire à la note n°14 - Décisions modificatives par l'ajout d'une DM sur le budget principal ; Note complémentaire à la note n°17 - désignation des représentants de Varès à la commission d'évaluation des transferts de charges et au syndicat mixte du SCOT ; Note complémentaire à la note n°21 – Exécution du programme de travaux d'investissements voirie 2008 – intégration comptable ; Note modificative à la note n°24 – Demande d'utilisation du quai de transfert par le SMID de Miramont (modification de la convention) ; Note modificative à la note n°25 – Utilisation du quai de transfert par la Communauté de Communes de Lauzun (modification de la convention).

Par ailleurs, M. le Président informe le conseil communautaire que M. Jacky TROUVE a été élu Maire de Varès, en remplacement de M. Roland BOUDET et le félicite. Il précise par ailleurs que la commune de Varès a délibéré pour désigner ses délégués à la Communauté de Communes : Mme Christine CRESTIAN et M. Laurent PINCON sont désormais délégués titulaires et Mme Chantal LESPORTES, qui était titulaire, devient suppléante ; M. FORNASARI Jean Claude est un nouveau délégué suppléant. M. le Président leur souhaite la bienvenue.

Avant de commencer l'examen des dossiers, M. le Président rappelle qu'une réunion très importante est organisée, mercredi 17 décembre à 20h00 à la CFP de Marmande. Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et son Directeur Général seront à Marmande pour présenter leur projet de territoire. M. le Président souhaite une présence massive des élus.

Enfin, M. le Président propose d'inscrire les dates suivantes sur les agendas :

- Réception du Nouvel An Vendredi 23 janvier à 17h30 à Marmande (espace expo)
- Bureau communautaire Mercredi 21 janvier 09 à 18h30
- Conseil communautaire Mercredi 11 février 09 à 18h30

M. le Président propose d'examiner les dossiers inscrits à l'ordre du jour, en commençant par le dossier n°3 jusqu'à l'arrivée des intervenants des dossiers 1 et 2.

3 – Election d'un nouveau vice-Président – rapporteur : Gérard GOUZES

M. le Président rappelle que le conseil communautaire a perdu l'un de ses vice-Présidents, M. Roland BOUDET. En conséquence, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau vice-Président.

Le bureau communautaire, réuni le 03 décembre 2008, propose la candidature de M. Jacky TROUVÉ, nouveau Maire de Varès.

Conformément aux articles L 5211-2 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint (ou vice Président), l'assemblée délibérante peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant. Dans le cas contraire, tous les vice-Présidents avancent d'un rang et le nouvel élu prendra la 30^{ème} place, ce qui obligera à refaire tous les arrêtés de délégations de fonction du 16^{ème} au 30^{ème} vice Président.

En conséquence, M. le Président propose que le nouveau vice Président occupe le même rang que M. Roland BOUDET, à savoir la 16^{ème} place.

Ce dossier ne faisant l'objet d'aucun autre commentaire, M. le Président le soumet au vote de l'assemblée.

<p>Votant : 113 – Abstention : 0 – Pour : 113 – Contre : 0 Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés</p>

M. le Président rappelle qu'il y a lieu de constituer un bureau de vote avec la secrétaire de séance, Mme Patricia RICHON et deux assesseurs. Il propose de désigner Mme Sylvie BARBE et M. Alain CLAVERIE.

Conformément à l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette élection est nominative et a lieu à bulletin secret, à la majorité absolue, à 2 tours ou à la majorité relative au 3^{ème} tour.

M. le Président fait appel à candidature. Seul, M. Jacky TROUVE est candidat.

Après le dépouillement, le résultat du vote est le suivant :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 113
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 113
Bulletins blancs : 6
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 107
Majorité absolue : 54
M. Jacky TROUVE a obtenu 107 voix.

M Jacky TROUVE ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour est élu vice Président de la Communauté de Communes et immédiatement installé. M. le Président le félicite.

4 – Election d'un nouveau Président de la commission Agriculture – rapporteur : Gérard GOUZES

M. le Président informe le conseil communautaire que, suite au décès de M. Roland BOUDET, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau Président de la commission Agriculture.

M. le Président rappelle que, conformément à l'article 26 du règlement intérieur des assemblées, approuvé par délibération du conseil communautaire du 03 octobre 2008, « Chaque commission sera présidée par un vice-Président de la C.C.V.G. ayant reçu délégation de fonction du Président, auquel il pourra être adjoint un ou plusieurs vice-Présidents de la C.C.V.G. ayant également reçu délégation du Président ».

Le bureau communautaire propose de désigner M. Jacky TROUVÉ, Maire de Varès, pour occuper ce poste, même s'il n'est pas un spécialiste de l'agriculture. Les Maires discuteront

ensuite, en bureau communautaire, pour voir s'il y a lieu de proposer des modifications des présidences de commission.

M. Christian JADAS (Ste Bazeille) précise qu'il n'a rien contre M. TROUVE. Toutefois, il anime bénévolement la commission agriculture, depuis le décès de M. Roland BOUDET. Il rappelle qu'il s'est battu pour que cette commission existe et pour qu'elle fonctionne réellement. Il sait que, dans l'état actuel du fonctionnement de la Communauté de Communes, il ne peut prétendre assurer cette présidence. Toutefois, il n'admet pas que l'on envisage d'élire un Président « par défaut », « en attendant ». Il souhaiterait que le futur candidat soit un vice-Président qui s'intéresse réellement à ce dossier.

M. le Président tient à féliciter et à remercier M. Christian JADAS pour son travail et son investissement au sein de la commission Agriculture. Il rappelle que la réglementation actuelle ne permet pas à un élu communautaire (qui ne serait pas vice-Président) de bénéficier d'indemnité de fonction. Une loi devrait être votée, l'an prochain au Parlement, qui viendra modifier les conditions de fonctionnement des communautés de communes. Il rappelle que la Chambre Régionale des Comptes a critiqué, dans son rapport, le nombre important de postes vice-Présidents, il n'est donc pas envisageable d'en créer de nouveau. M. le Président tient à rassurer M. JADAS et a rappelé que la Communauté de Communes du Val de Garonne est exemplaire dans ce domaine de compétences, car peu d'intercommunalités travaillent sur l'agriculture.

Ce dossier ne faisant l'objet d'aucun autre commentaire, M. le Président soumet au vote de l'assemblée la candidature de M. Jacky TROUVÉ.

Votant : 115 – Abstention : 23 (MM. Trouvé, Ressiot, Jadas, Lagaüzère, Trézéguet, Castanier, Pace, Miner (2voix), Brousse, Labat, Constans JA, Gava, Algeo, Navail, Claveries B, Chevalliez, Mmes Gourichon, Vayssières, Sia, Royer, De Luca, Claverie E) – Pour : 92 – Contre : 0

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

5 – Office de Tourisme du Val de Garonne – Rapport d'activité 2008 – Budget 2009 – rapporteur : Régine POVEDA

Madame la Présidente de l'Office de Tourisme précise que Philippe MARMIESSE, Directeur, va présenter au conseil communautaire le rapport d'activité et les résultats de la saison 2008. Par ailleurs, comme le prévoit la réglementation en matière d'Etablissement Public Industriel et Commercial, le budget de l'Office de Tourisme du Val de Garonne, adopté par le comité de direction du 02 décembre 2008, est présenté devant le conseil communautaire.

Marie LENHARDT présente le bilan d'activité de l'office de tourisme. En 2008, 154.800 personnes ont été renseignées par le biais du site Internet ou dans les antennes d'accueil du territoire. Les demandes les plus fréquentes portent sur des informations pratiques, fêtes et manifestations, visites et patrimoine. La clientèle étrangère représente 2,2% en basse saison et 4,4% en haute saison. 325 personnes ont été placées chez les hébergeurs partenaires de l'office de tourisme en réservation directe.

L'office de tourisme a créé une dynamique territoriale. Aujourd'hui, 98 structures sont partenaires de l'office (50 hébergeurs, 21 restaurants, 12 producteurs, 15 prestataires de loisirs). L'office de tourisme anime ce réseau par une promotion commune (guide hébergement, carte découverte, site Internet), par l'organisation d'une bourse aux dépliants qui s'est déroulée, cette année, dans les jardins du cloître de Marmande, par l'organisation d'un Eductour sur le thème du vignoble et par la création d'un Pass tourisme.

L'office de tourisme développe l'offre touristique autour de Destination Vignoble, autour des thématiques agritourisme, eau, itinérance, tourisme et handicap, autour de l'hébergement et autour des marques de pays.

L'office de tourisme participe à la promotion de la destination Val de Garonne : Promotion en direction du grand public par l'édition de documentation, le site Internet, la participation aux foires et salons, les insertions dans les guides touristiques, les Prêts à Poster de la Poste ; Promotion en direction des clientèles groupes par la documentation et la commercialisation sur le terrain ; Promotion en direction des professionnels du tourisme par l'organisation et la participation aux bourses aux dépliants et l'utilisation du réseau SIRTAQUI ; Promotion en direction du réseau des partenaires et des élus par l'édition de Val de Garonne Tourisme Infos, la présentation des statistiques de fréquentation et du bilan annuel ; Promotion en direction de la presse par la rédaction de communiqués et l'organisation de conférences de presse en fonction de l'actualité.

Christian LASSORT souhaite savoir ce qu'est SIRTAQUI. Marie LENHARDT précise qu'il s'agit du système d'informations régionales touristiques qui permet de retrouver toute l'offre touristique d'Aquitaine. Tous les prestataires remettent à jour les données les concernant. C'est à partir de cette base de données que le CDT ou le CRT éditent des documents d'information.

M. le Président rappelle que le Lot et Garonne n'a pas de tradition touristique. Il est donc important de travailler sur l'attractivité du territoire.

Philippe MARMIESSE prend la parole sur les actions de commercialisation. Concernant les clientèles groupes, il rappelle que 14 prestataires du territoire sont concernés par la vente de produits packagés. 4.910 personnes (133 bus) ont été accueillies par le biais de la centrale de réservation de l'OTVG. Le chiffre d'affaires généré est de 78.400 euros soit une augmentation de 21,9 % par rapport à 2007. Depuis 1999, le chiffre d'affaires généré a été de 650.000 euros dont 362.000 euros reversés aux prestataires du territoire.

Jusqu'en 2006, l'Office de Tourisme du Val de Garonne gérait la gabare Val de Garonne. Aujourd'hui, cette dernière a été confiée à un privé via une délégation de service public. La fréquentation globale de la Gabare pour la période du 20 mars au 15 novembre 2008 est de 7.397 passagers (dont 7042 payants), soit 1,1% de plus par rapport à 2007, malgré une saison touristique très moyenne, notamment au mois de juillet.

La répartition de ces clientèles est la suivante : 3.779 en groupes adultes (51,1%), 620 scolaires (8,4%), 1.664 individuels (22,5%), 979 privés (13,2%) et 355 gratuites (4,8%).

En terme de communication pour Gens de Garonne, des dépliants d'appels, des affiches « longue conservation », des annonces dans la presse ont été réalisés. Le site Internet a généré 16.541 visites. Par ailleurs, des actions ponctuelles ont été organisées : accueil de journalistes, journées portes ouvertes, ainsi que la présence sur les foires et salons.

Par ailleurs, une animation du site est organisée toute l'année avec notamment les balades paysagères, la Nuit de musées, les nocturnes, les journées du patrimoine. Cette année, la venue d'Annie GREGORIO, comédienne qui a prêté sa voix à Alice dans le scénovision, a été un temps fort des animations proposées. L'ouverture de la salle d'interprétation sur les crues de la Garonne a permis d'élargir l'offre de visite. Gens de Garonne a intégré le réseau départemental des musées et a signé la convention éducative avec le Conseil général et l'éducation nationale, ce qui permet de capter des clientèles supplémentaires.

Enfin, le réseau des ambassadeurs se développe. Philippe MARMIESSE précise qu'à ce jour, 530 ambassadeurs ont reçu leur carte. Des actions sont mises en place à leur intention.

A ce jour, 12.095 visiteurs ont été accueillis, soit 8,6% de plus en un an, ce qui porte à 32.500 personnes le nombre de visiteurs accueillis depuis l'ouverture en juillet 2006. Le chiffre d'affaires est de 79.600 euros dont 58,9% de billetterie et 41,1% de vente de produits boutique.

Philippe MARMIESSE présente les retombées économiques des actions de l'office de tourisme sur le territoire. En 2008, le chiffre d'affaires global généré est de 208.200 euros

dont 170.800 euros de retombées directes pour le territoire. Les groupes représentent 78.400 euros dont 60.000 euros sont reversés aux prestataires ; Gens de Garonne 80.000 euros dont 28.000 euros reversés aux producteurs locaux. Enfin, la billetterie correspondant aux différents services culturels et associations locales représente 66.800 euros.

Depuis sa création en avril 2005, l'OTVG a généré un chiffre d'affaires de 708.000 euros dont 500.800 euros reversés aux structures du territoire (restaurateurs, sites de visites...), ce qui prouve bien que le tourisme a une véritable action économique pour le territoire.

Philippe MARMIESSE rappelle également que plusieurs sites ou équipements ont été confiés en gestion à des opérateurs privés avec paiement d'un loyer : la Gabare Val de Garonne à la société Emeraude Navigation, la halte nautique de Lagrùère à M. Affre et la halte nautique de Meilhan à la société Minervois Cruiser.

Les objectifs de l'OTVG pour 2009 sont de poursuivre l'organisation et le développement des réseaux du territoire, de développer les marques de pays, de déployer le rôle d'appui technique auprès de la C.C.V.G. et des communes membres, d'assurer le suivi des dossiers d'hébergement, de travailler avec les différents partenaires sur les actions liées à l'agritourisme, de travailler à la mise en place de la taxe de séjour, à mettre en place des circuits audio-guidés favorisant la découverte du territoire et de poursuivre la mise en place de la démarche qualité au sein de l'office.

Jacques BILIRIT (Fourques/Garonne) fait remarquer que le développement touristique du territoire passera obligatoirement par le développement de l'hébergement. Il souhaite donc connaître les actions menées dans ce domaine. Par ailleurs, aujourd'hui, la voie verte traverse le territoire. Un comptage est réalisé par les services départementaux, 7.000 cyclistes par mois ont été recensés en juillet et août. Aujourd'hui, aucune action particulière n'est mise en place pour essayer de capter ces touristes. Il demande si des initiatives sont à l'étude au niveau du territoire ou si chaque commune doit engager une réflexion.

Régine POVEDA rappelle au conseil communautaire que Jean Luc ARMAND, vice Président de la commission Tourisme, est chargé des chemins de randonnées et de cyclotourisme. Elle propose de lui donner la parole concernant la voie verte.

Jean Luc ARMAND informe le conseil communautaire qu'un comité de pilotage devrait être mis en place. Une réflexion est en cours, à laquelle est associé Joel MACE en charge de la randonnée au CDT, pour élaborer 6 circuits touristiques vélo qui irrigueraient tout le territoire, avec 3 circuits de chaque côté de la D813. Ces circuits traverseraient tous les villages de la C.C.V.G, à l'exception de Jusix et passeraient à proximité des Fermes de Garonne et des sites remarquables des communes, afin que les touristes puissent être des consommateurs.

Concernant l'hébergement, Philippe MARMIESSE rappelle que la Val de Garonne rassemble aujourd'hui 8% des lits touristiques du Lot et Garonne. Il y a un déséquilibre certain dans ce domaine et plusieurs pistes de réflexion sont à l'étude. La Région Aquitaine et le Conseil Général demandent que soit réalisée une véritable étude de positionnement pour préciser quel type d'hébergement créer et prendre en compte la notion de thématique et d'originalité. Le comité de direction de l'Office de Tourisme du Val de Garonne travaille déjà autour d'un projet de Roulottes de campagne, mais également sur la valorisation et le développement des gîtes et des chambres d'hôtes.

Régine POVEDA informe le conseil communautaire que la dernière commission tourisme a acté le principe de lancer une étude touristique pour définir ces besoins en terme d'hébergement, de campings et de places de camping-cars.

Régine POVEDA rappelle que le conseil communautaire comprend beaucoup de nouveaux élus, pour lesquels il n'est pas toujours facile de se repérer entre commission Tourisme et comité de direction de l'Office de Tourisme du Val de Garonne. La commission Tourisme étudie les dossiers et les projets de développement touristique du territoire. L'Office de Tourisme du Val de Garonne est l'outil pour mettre en œuvre ces projets.

Par ailleurs, Régine POVEDA propose que soit organisée, pour les élus communautaires, une journée de découverte des sites touristiques du Val de Garonne, notamment le Scénovision Gens de Garonne à Couthures et le musée de la mémoire paysanne à Villetton. Cela permettra aux élus de mieux connaître ces différents sites et d'en être les ambassadeurs.

Jacques BILIRIT fait remarquer que si le Val de Garonne veut prendre une dimension touristique, il sera effectivement nécessaire de développer les hébergements. 20.000 lits manquent au niveau départemental. La Région et le Département ont décidé d'accompagner les projets d'hébergement. Il est donc nécessaire que le territoire se positionne et réfléchisse pour trouver des opérateurs privés.

Daniel TESSIER (Tonneins) souhaite faire trois remarques. Tout d'abord, Tonneins Animation ne doit pas être représenté, au sein de l'OTVG, par les personnes qui siègent actuellement. Régine POVEDA répond que ces personnes siègent dans le collège des socioprofessionnels et qu'il n'appartient donc pas au conseil communautaire de les désigner. M. TESSIER précise qu'un courrier doit être envoyé par l'association à l'Office de Tourisme du Val de Garonne pour acter ces modifications. Par ailleurs, M. TESSIER dit son opposition à la mise en place de la taxe de séjour. Enfin, concernant l'hébergement, il estime que cette réflexion doit être engagée en même temps qu'une réflexion sur la gastronomie.

M. le Président répond à M. TESSIER qu'il n'est pas favorable non plus à l'instauration de la taxe de séjour. Philippe MARMIESSE fait remarquer que ce dossier est actuellement à l'étude mais qu'aucune décision n'est prise. Concernant la gastronomie, M. le Président rappelle que le Val de Garonne a déjà pris des initiatives dans ce domaine, notamment avec la création des Fermes de Garonne.

Régine POVEDA précise que l'assiette de pays, pour laquelle plusieurs restaurateurs sont labellisés, permet de faire connaître les produits du terroir, tout comme Destination vignobles permet de promouvoir les vins du territoire.

Michel LE BOUSTOULER (Samazan) fait remarquer que la subvention d'équilibre versée par la C.C.V.G représente 70% des recettes, ce qui lui semble élevé.

Gilles LAGAUZERES (Ste Bazeille) estime qu'il est facile de critiquer le tourisme et d'estimer que cela coûte cher et ne rapporte pas assez. Il pense que ceux qui travaillent dans ce domaine sont de véritables missionnaires. Il fait remarquer que les personnes qui travaillent dans le milieu agricole ou viticole savent que leurs produits ont besoin du tourisme pour être connus et vendus. Les produits du territoire ne peuvent pas être déconnectés du tourisme. Pendant les mois d'été, le chiffre d'affaires des boutiques qui vendent des produits locaux est multiplié grâce aux touristes. Bien sûr, cet argent ne rentre pas dans les caisses de l'office de tourisme, mais c'est un gain pour le territoire. Au niveau des hébergements, des efforts sont nécessaires pour accueillir les touristes, il est donc nécessaire de réaliser une étude pour définir les besoins. Gilles LAGAUZERES insiste sur le fait que l'office de tourisme travaille tous les jours à la promotion du territoire, tous les jours le Val de Garonne est mis en avant, grâce à l'implication de l'ensemble des agents. Il est donc catégoriquement opposé à la diminution des dotations versées à l'OTVG. Les agriculteurs, les viticulteurs, ont besoin de l'office de tourisme et des actions menées.

Christian LASSORT (Fauguerolles) estime que le tourisme est difficile à évaluer. Il souhaiterait pouvoir disposer d'une analyse financière sous la forme d'une présentation analytique, pour une meilleure lisibilité et pour mieux comprendre où doivent se concentrer les efforts à faire.

Francis LABEAU (St Sauveur de Meilhan) estime également qu'il est facile de dire que le territoire n'a rien à offrir, alors que le Val de Garonne est l'arrière pays où les gens aiment venir pour se détendre. Par ailleurs, il estime que la voie verte est une réussite qu'il faut mettre en valeur.

Régine POVEDA rappelle que le Directeur et le personnel de l'OTVG fournissent un travail considérable, ils y mettent toute leur détermination. Elle tient à dire tout le soutien qu'elle veut leur apporter. Elle fait remarquer que le meilleur soutien des élus à l'action de l'office de tourisme serait d'être présent sur les sites du territoire, notamment au musée de Villeton et à Gens de Garonne. Elle précise également que le budget de l'Office de tourisme est joint en annexe pour information.

Didier RESSIOT (Ste Bazeille) fait remarquer que le projet de délibération prévoit de signer un avenant à la convention d'objectifs afin d'intégrer dans les missions de l'office de tourisme l'animation et la gestion de la Galerie d'art sacré de Marmande. Il estime que les budgets consacrés à l'office de tourisme sont déjà lourds. Il s'abstiendra donc sur ce dossier.

Gérard GOUZES rappelle que toutes les actions sont menées pour essayer de rattraper le retard considérable du territoire en matière touristique.

Ce dossier ne faisant l'objet d'aucun autre commentaire, M. le Président le soumet au vote de l'assemblée.

<p>Votant : 115 – Abstention : 01 (M Ressiot) – Pour : 114 – Contre : 0 Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés</p>

M. Gérard GOUZES quitte la séance. Le nombre de votants passe à 114. La présidence de séance est assurée par J. Pierre MOGA, 1^{er} vice-Président

6 – SMIDEM – Bilan 2007 – Subvention 2008 – rapporteur : Christian Lassort

M. Christian LASSORT donne la parole à Michel LE BOUSTOULER, Président du SMIDEM pour le bilan 2007. Ce dernier précise que J.Louis LETU, Directeur du CODEVAL va présenter ce bilan.

Jean Louis LETU rappelle que, depuis juillet 2007, le comité d'expansion a été chargé de la commercialisation pour les entreprises qui s'installent sur le parc d'activité Marmande Sud à Samazan. Il présente la zone d'activité, ainsi que les différentes entreprises qui se sont installées ou qui sont en cours d'acquisition de terrains. Actuellement plus de 34 hectares sont commercialisés sur 55 hectares achetés par la SEM47.

Michel LE BOUSTOULER rappelle que le SMIDEM s'occupe de la commercialisation (prospection), de l'implantation d'entreprises, de l'animation de la ZAC. La SEM47 est quant à elle chargée des acquisitions foncières, de la réalisation des équipements, des ventes de terrains et de la gestion / coordination de l'opération.

Michel LE BOUSTOULER précise que le budget du SMIDEM équilibre sa section de fonctionnement avec les participations des adhérents et sa section d'investissement par un reliquat d'excédent et un virement de la section de fonctionnement. Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est de 492.573 euros et de 268.570 euros pour la section d'investissement. Les dépenses d'investissement 2007 correspondent au remboursement de la dette (52.339 euros), le solde de l'étude embranchement SNCF (5.597 euros), le solde de l'aménagement paysager (435 euros) et la pose de panneau (405 euros). Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement liées à l'exécution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la promotion et la commercialisation des terrains de la ZAC attribué au CODEVAL pour 33.000 euros et l'entretien / désherbage de la zone pour 9.140 euros.

Michel LE BOUSTOULER rappelle que les recettes proviennent d'une participation du syndicat AOC Côtes du Marmandais pour l'aménagement du rond point (27.719 euros), du reversement de taxe professionnelle (121.331 euros) et des participations des adhérents à

hauteur de 40% pour le Conseil général, de 40% pour la C.C.V.G et de 20% pour la Communauté Coteaux et Landes de Gascogne et Montpouillan et Hautesvignes.

Michel LE BOUSTOULER précise que les projets pour 2008 étaient l'acquisition des terrains supplémentaires pour la réalisation de l'implantation de la société GARNICA (250.000 euros), la réalisation d'un emprunt pour financer l'acquisition des terrains (150.000 euros), la mise à jour du site Internet, la mise en place d'une signalétique sur la ZAC et la participation au titre du financement des opérations d'aménagement de la ZAC (502.320 euros).

Gérard MARTET (Varès) s'interroge sur la présence de Hautesvignes dans ce syndicat mixte. Michel LE BOUSTOULER rappelle que, lors de la création du syndicat, la CCVG ne comptait que 15 communes et que le SMIDEM comprenait également des communes indépendantes, dont Hautesvignes qui est restée après son adhésion à la communauté Lot et Tolzac.

Ce dossier ne faisant l'objet d'aucun autre commentaire, M. le Président le soumet au vote de l'assemblée.

<p>Votant : 114 – Abstention : 0 – Pour : 114 – Contre : 0 Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés</p>

M. J.Pascal DELZON arrive, le nombre de votants passe à 115.

9 – Création d'une pépinière d'entreprises à Samazan – rapporteur : Thierry CONSTANS

M. MOGA propose de continuer l'examen des dossiers économiques, avec le dossier n°9 relatif à la pépinière de Samazan.

Thierry CONSTANS, Président de la commission Economie, rappelle que l'objectif de la communauté de communes est d'attirer des entreprises sur les zones d'activités. Les pépinières d'entreprises sont un bon moyen de faciliter la création d'entreprises puisqu'elles offrent des locaux en location et des services partagés.

Actuellement, 2 pépinières sont en fonctionnement : sur la zone d'activité de Vénès à Tonneins et, plus récemment, sur la zone d'activité Espace Euréka Marmande, située à proximité du lycée Val de Garonne, plus particulièrement axée sur les matériaux composites.

Sandrine JABOUINA anime cette pépinière et tente d'attirer des entreprises en création. Le projet de pépinière de Samazan porterait sur les services et serait implantée sur la ZAC Marmande Sud à Samazan. En effet, cette zone est une vitrine industrielle pour le territoire, elle offre tous les moyens de communication. Cette pépinière serait, comme celle de Marmande, construite selon les normes HQE (haute qualité environnementale), qui offre un confort acoustique et thermique considérable. Cette pépinière pourrait offrir des services comme un point Poste, un distributeur de billets. A côté, il est nécessaire de prévoir un hôtel d'entreprises sous maîtrise d'ouvrage privée car les entreprises ne sont accueillies en pépinière que 4 ans au maximum. Cet investissement, dont les travaux sont estimés à 800.000 euros pour un coût global de 1.113.000 euros, pourrait être subventionné à hauteur de 70% (Europe, Etat, Région, Département).

Sandrine JABOUINA rappelle que cette pépinière serait réalisée puis gérée selon le même principe que Euréka Tonneins et Euréka Marmande, à savoir maîtrise d'ouvrage C.C.V.G, animation CODEVAL.

Comme l'a indiqué M. le Président de la commission Economie, ce projet est inscrit dans la démarche Pays depuis 2003 (axe 2). L'objectif d'Euréka Samazan est de développer Marmande Sud, de diversifier le tissu économique local, de pérenniser les entreprises hébergées, d'améliorer les équipements de la zone, d'offrir un environnement favorable de

services, de développer le secteur tertiaire et de mener une politique d'externalisation des services.

Sandrine JABOUINA rappelle qu'une pépinière d'entreprise a pour but de proposer des locaux, des services et un accompagnement aux entreprises en phase de création. Elle présente ensuite la situation géographique du projet dans le quadrant Nord Ouest de la zone.

Le projet prévoit une dizaine de bureaux modulables d'environ 15 m² et des ateliers au nombre de 4 de 125 m² environ chacun, avec un espace commun. Il est prévu la création d'un pôle services au sein même de la pépinière réservé aux services permanents aux entreprises (point poste, automate bancaire, partage de compétences). Les dépenses prévisionnelles sont estimées à 1.113.000 euros dont 800.000 euros de travaux, financées à 80% par l'Europe (FEADER), l'Etat (DDR), la Région, le Département.

Michel LE BOUSTOULER (Samazan) fait remarquer qu'au départ cette pépinière devait être réalisée par le SMIDEM, toutefois le niveau de subvention était moindre.

Jacques Alain CONSTANS (Cocumont) souligne que le montage financier prévoit des financements européens. Il pense qu'il faut être prudent car bon nombre de dossiers inscrits dans le précédent contrat de pays (notamment des dossiers de Cocumont) n'ont bénéficié d'aucun financement européen. J.Pierre MOGA fait remarquer que ce dossier était déjà inscrit en 2003 dans le contrat de pays, il est donc possible de bénéficier de financements. Lydia GATTO-LACHAIZE rappelle que ce dossier a été inscrit au contrat de pays, pour mémoire, ce qui signifie un accord de principe soumis aux modifications des régimes. Ce dossier va donc être repositionné dans le nouveau contrat de pays. Concernant les fonds européens, elle précise qu'il faut effectivement être prudent car les régimes sont encore plus drastiques que pour le précédent contrat.

Jacques BILIRIT (Fourques/Gne) rappelle que la Communauté de Communes avait prévu, dès le départ, la création de trois pépinières d'entreprises pour irriguer l'ensemble du territoire. Tonneins a été la première réalisée, Marmande est venue compléter le dispositif avec une pépinière accueillant des entreprises autour des matériaux composites et aujourd'hui, Samazan va voir le jour. Le choix des services pour cette pépinière s'intègre parfaitement dans le projet afin d'offrir aux entreprises une zone attractive. Concernant les financements, Jacques BILIRIT rappelle que le Secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire a pris des engagements quant aux actions facilitant les projets de développement économique.

Gilbert DUBOUILH (Gaujac) souhaite savoir ce que deviennent les entreprises accueillies en pépinière, lorsque les 4 années sont écoulées ? J. Pierre MOGA répond que tout est mis en œuvre pour permettre aux entreprises de rester sur place. A Tonneins, un hôtel d'entreprises en maîtrise d'ouvrage privée, propose de prendre le relais. Le but est de reloger les entreprises sur le territoire et de les aider à acquérir des bâtiments.

Jacques BILIRIT précise que + de 95% d'entreprises passant en pépinière restent sur le même territoire, voire dans la commune dans laquelle leur activité a débuté. A l'Agropole par exemple, aujourd'hui, c'est 110 entreprises qui se sont implantées sur la zone à Laplume, après un passage en pépinière. Thierry CONSTANS insiste sur le fait qu'il est important d'implanter ces pépinières sur des zones d'activités amenées à se développer. Il fait remarquer que, sur le Tonneinçais, le souci majeur réside dans la non adhésion de Fauillet. Sujet qui devra être abordé rapidement.

J.Louis LETU rappelle que c'est un privilège de disposer de zones d'activités offrant à ces créateurs non seulement du foncier s'ils veulent construire, mais aussi un hôtel d'entreprises.

Ce dossier ne faisant l'objet d'aucun autre commentaire, M. le Président le soumet au vote de l'assemblée.

Votant : 115 – Abstention : 01 (M. Chauvelot) – Pour : 114 – Contre : 0
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

8 – Zone d'activité Vénès 2 à Tonneins – acquisitions foncières – rapporteur : Thierry CONSTANS

M. le Président de la commission Economie rappelle que l'extension de la ZAE Vénès a été décidée en réponse à la demande des entreprises qui recherchent des lieux d'implantation sur le Tonneinquois et du fait de l'achèvement de la commercialisation de la ZAE Vénès actuelle. La procédure d'acquisition a été un peu longue, compte tenu qu'un propriétaire n'était pas d'accord. Une procédure DUP et cessibilité des terrains en vue de mise en œuvre éventuelle d'une procédure d'expropriation a été lancée. Cette procédure est aujourd'hui achevée. L'arrêté d'utilité publique et de cessibilité a été pris par M. le Préfet en novembre 2008, ce qui permet à la Communauté de Communes de saisir le juge de l'expropriation pour acquérir les terrains concernés. Comme malheureusement c'est souvent le cas, les propriétaires récalcitrants se décident à engager les négociations avant l'intervention du juge de l'expropriation.

En conséquence, après réception des avis des domaines, il est proposé les montants d'acquisition et d'indemnités suivants :

M. GAJAC

Acquisition parcelle ZD 138p	
21 755 m ² à 4.5 € = 97 897.50 € arrondi à	97 900.00 €
Indemnité de réemploi pour le fermier EARL du Bourdil	6 100.00 €

	104 000.00 €

SA RIGHINI

Acquisition parcelles ZD 577 et ZD 575	
8 332 m ² à 4.5 € = 37 494 € arrondi à	37 500.00 €

Montant des acquisitions 141 500.00 €

Thierry CONSTANS précise que cette zone a déjà un acquéreur potentiel.

Ce dossier ne faisant l'objet d'aucun commentaire, M. le Président le soumet au vote de l'assemblée.

Votant : 115 – Abstention : 0 – Pour : 115 – Contre : 0
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

7 – Bilan du PIG Energie – rapporteur : Jean GUIRAUD

Jean GUIRAUD, président de la commission Habitat, rappelle que le Programme d'Intérêt Général (PIG) Energie du Val de Garonne - Gascogne s'est déroulé du 26 octobre 2007 au 26 juin 2008. Il a été mené par la communauté de communes du Val de Garonne, en lien avec la communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne. Cette opération visait à subventionner les travaux des propriétaires bailleurs en vue de la réhabilitation de logements de plus de 15 ans à des fins de location. Le dispositif a été mis en place dans l'attente de la signature de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Val de Garonne Gascogne, dont la signature est en cours.

Jean GUIRAUD demande à Julie MICHELS de présenter le bilan.

Julie MICHELS rappelle que les objectifs du PIG Energie étaient la réalisation de travaux d'économie d'énergie et le conventionnement des logements locatifs. Une équipe d'animation a été créée au sein du service Habitat de la C.C.V.G avec une chargée d'opération, une conseillère énergie, une assistante d'opération et une médiatrice logement.

468 personnes ont été reçues par le service, dont plus de la moitié pour des travaux d'amélioration de l'habitat et 45% pour des travaux d'économie d'énergie. Au cours des 224 permanences en mairie, 607 personnes ont été accueillies (75 personnes par mois environ). Julie MICHELS détaille les différentes demandes des propriétaires reçus en mairie.

Concernant les logements améliorés ou réhabilités, 100 dossiers de propriétaires occupants et 38 dossiers de propriétaires bailleurs ont été déposés. L'objectif des 30 logements locatifs a été largement atteint. Des interventions spécifiques ont été menées avec 2 sorties d'insalubrité (Marmande et Gontaud), 10 travaux d'adaptation au handicap et 9 logement vacants. L'objectif de 11 logements destinés aux jeunes de moins de 30 ans ne pourra être évalué qu'au moment de la mise en location.

36 dossiers de propriétaires bailleurs ont été agréés, soit 46 logements conventionnés (31 sur la C.C.V.G et 5 sur la 3CLG). Julie MICHELS présente ensuite la nature des travaux envisagés, les surfaces habitables et les loyers. Un montant total de travaux de 1.198.982 euros TTC a été généré dont 945.833 euros HT de travaux éligibles à l'ANAH.

58 dossiers de propriétaires occupants ont été agréés (47 pour la C.C.V.G et 11 pour la 3CLG), 20 dossiers ont été rejetés dont 17 en raison d'une dotation budgétaire insuffisante pour 2008. Julie MICHELS précise que 61% des travaux réalisés concernaient l'économie d'énergie.

Concernant le conseil en économie d'énergie, 212 demandes ont été instruites dont 80% émises par des propriétaires occupants (78 demandes de remplacement de menuiseries, 33 demandes de travaux de chauffage, 50 demandes sur les énergies renouvelables) et 20% de propriétaires bailleurs (remplacement de menuiserie et système de chauffage).

30 pré diagnostics thermiques ont été réalisés (24 pour des logements locatifs dont 19 ont été suivis des travaux préconisés et 6 pour des logements de propriétaires occupants, dont 4 ont été suivi des travaux préconisés). Julie MICHELS détaille l'analyse des pré diagnostics thermiques réalisés pour les propriétaires bailleurs et les propriétaires occupants.

Jean GUIRAUD remercie Julie MICHELS. Il rappelle que l'OPAH Energie qui devrait débiter sera axée sur le conseil et le suivi pour les réhabilitations totales, sur la sensibilisation des porteurs de projets à la réalisation d'opérations mixtes en ville, sur la sorties d'insalubrité et d'adaptation, sur le développement de l'accompagnement après travaux, sur la sensibilisation des propriétaires occupants à la réalisation de travaux d'isolation et le rapport de pré diagnostic thermique pour une meilleure compréhension des propriétaires.

Ce dossier ne faisant l'objet d'aucun commentaire, M. le Président le soumet au vote de l'assemblée.

<p>Votant : 115 – Abstention : 0 – Pour : 115 – Contre : 0 Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés</p>

10 – Environnement - Exploitation des 6 déchetteries de la Communauté de Communes du Val de Garonne rapporteur : Michel LE BOUSTOULER

Michel LE BOUSTOULER, Président de la commission Environnement, demande à Eric MARTY, directeur du service Environnement et déplacements urbains de présenter ce dossier.

Eric MARTY rappelle que, par délibération en date du 03 octobre 2008, le conseil communautaire a autorisé l'appel d'offres pour le renouvellement du marché d'exploitation des déchetteries. Compte-tenu de l'ouverture de la 6^{ème} déchetterie (ateliers techniques de Marmande), il a été demandé aux services de rechercher des pistes d'optimisation et d'amélioration de la prestation de service public afin de rester dans l'enveloppe budgétaire. En effet, le marché actuel avait été attribué à un seul prestataire. Ce marché a subi des variations importantes des coûts. Il est donc proposé d'allotir le marché afin de favoriser la concurrence par l'accès du plus grand nombre d'entreprises et donc, de réaliser des économies. Eric MARTY présente le schéma d'organisation du marché, approuvé par la commission Environnement et le bureau communautaire.

D'autre part, à l'analyse de la fréquentation par tranche horaire des différentes déchetteries du territoire, il a été proposé de réduire l'amplitude d'ouverture, notamment aux heures de fréquentation les plus faibles. Eric MARTY présente un tableau des horaires actuels et des horaires proposés. Il fait remarquer qu'à Sainte Bazeille, une ouverture supplémentaire d'une ½ journée le mercredi est proposée, mais pour un total hebdomadaire équivalent. Sur Marmande et Tonneins, il est proposé de fermer le dimanche entre 12 et 14h00.

Afin de mieux contrôler le prestataire, la commission environnement a étudié la possibilité de passage en régie. A l'analyse de l'étude, la commission environnement n'a pas retenu cette hypothèse mais propose de détacher les 2 agents de la CCVG auprès du prestataire et de recruter un contrôleur des marchés chargé du suivi technique et administratif. La baisse du volume horaire des déchetteries compense la création du poste.

Gérard MARTET (Varès) fait remarquer qu'il y a actuellement un grand débat national sur le travail le dimanche. Il s'interroge sur la nécessité de faire travailler le personnel des déchetteries le dimanche. Michel LE BOUSTOULER répond que les déchetteries sont déjà ouvertes le dimanche. La fréquentation la plus importante est le samedi et le dimanche. J.Pierre MOGA souligne que lorsque la déchetterie de Tonneins a été fermée le dimanche, les usagers ont déposé les déchets devant la porte. Gérard MARTET ironise en disant qu'il faudrait envisager de les ouvrir également la nuit !

Ce dossier ne faisant l'objet d'aucun autre commentaire, M. le Président le soumet au vote de l'assemblée.

<p>Votant : 115 – <u>Points 1 – 2 – 4</u> : Abstention : 0 – Pour : 115 – Contre : 0 <u>Point 3 (détachement)</u> : Abstention 3 (MM Trouvé, Ceruti 2 voix) – Contre : 1 (Mme Royer) – Pour : 111 Dossier adopté à la majorité des suffrages exprimés</p>

1 – *Projet territorial sanitaire et social – rapporteur : Jacques BILIRIT*

Jacques BILIRIT, président de la commission Développement social et citoyenneté rappelle que le cabinet NFT qui a réalisé l'étude sur le territoire aurait dû présenter son travail lors du conseil communautaire précédent, mais la date ayant été modifiée, leur déplacement n'a pas été possible. C'est la raison pour laquelle, Jacques BILIRIT a demandé au Docteur Xavier ABBALE et à Betty MAGNAN de faire la présentation du dossier. Il tient également à remercier les personnes suivantes pour leur présence : Mme DE BELLEVILLE de l'Agence Régionale d'Hospitalisation, M. J.Marcel MOURGUES, président du conseil départemental de l'ordre des médecins, M. Eric FRETILLERE, Secrétaire Général du conseil régional de l'ordre des médecins.

Jacques BILIRIT fait remarquer que, lorsque la Communauté de Communes a initié cette étude il y a deux ans, les élus ignoraient que se préparait un projet de création d'une Agence Régionale de la Santé avec des modifications fondamentales. Toutefois, les conclusions de l'étude menée par NFT sont en phase avec le projet de création de l'ARS.

Jacques BILIRIT précise qu'au cours de cette étude, en plus des inégalités sociales, sont apparues des inégalités territoriales. Au travers des réunions publiques et du travail en atelier, les fortes inquiétudes de la population ont fait surface et la question de savoir ce que les élus pouvaient faire dans ce domaine a été récurrente. Quel que soit le milieu social, le lieu de résidence urbain ou rural, tout le monde ressent la même inquiétude quant au devenir de l'organisation de la santé et de l'organisation médico-sociale. Le travail commandé a été réalisé sur un territoire intermédiaire comprenant Marmande, Tonneins, Miramont et Casteljaloux, c'est-à-dire un territoire correspondant à la zone géographique du centre hospitalier intercommunal Marmande Tonneins. La démarche choisie était ambitieuse, car elle associait dès le début la population et les professionnels. Le travail en a été complexifié mais s'est enrichi de cette appropriation du projet. 4 réunions publiques ont rassemblé plus de 500 personnes. 9 ateliers thématiques ont rassemblé plus de 150 personnes. Une synthèse de ces ateliers va être présentée par Betty MAGNAN et le Dr Xavier ABBALLE.

Jacques BILIRIT tient à préciser que l'étude a permis de constater que globalement la population du territoire concerné est en bonne santé, mais avec des besoins récurrents liés à la vieillesse, à la vulnérabilité de la population et à sa dispersion et que, par ailleurs, le territoire manque de médecins et de spécialistes. A titre d'exemple, Tonneins a perdu 40% de médecins généralistes. Par ailleurs, le centre hospitalier intercommunal fait partie des établissements en difficultés, lors de chaque évaluation nationale. Enfin, l'offre de santé sur le territoire est très diversifiée mais son organisation est peu lisible pour la population.

Betty MAGNAN souligne que, dans tous les ateliers, le besoin de coordonner les professionnels de santé dans les différents secteurs d'intervention a été souligné. Les services sanitaires et médico sociaux officient par catégorie, par secteur, ce qui multiplie l'offre. La coordination est donc nécessaire pour que l'utilisateur puisse avoir accès à une meilleure lisibilité des services. Les questions posées ont été : comment favoriser le travail des professionnels ? Comment travailler à l'articulation et à la complémentarité des offres de santé ? La première piste de travail porte sur la création d'une maison territoriale de santé en Marmandais qui accueillerait un pôle santé (avec des généralistes, des spécialistes, des paramédicaux), un pôle de formation et prévention (par exemple la coordination et l'orientation puisque la création d'un centre local d'information et d'orientation de niveau 3 est prévue). Pendant les ateliers, beaucoup de personnes ont demandé que les services se rapprochent de la population. En mars, un comité de pilotage va être mis en place. Concernant la prévention, toutes les actions des PMI, de ceux qui travaillent sur les actions scolaires, les permanences des caisses, mais aussi les équipes de la maison départementale du handicap doivent être coordonnées.

Enfin, cette maison territoriale ne vivra pas par elle-même. Il sera nécessaire de créer un service d'agents de liaison chargés des relations avec les mairies, les structures liées à la santé.

Le Dr Xavier ABBALLE présente la 2^{ème} orientation. L'objectif est de rapprocher l'ensemble des offres de santé et de soins, dans un souci d'égalité d'accès aux soins et aux services. Trois actions sont préconisées : installer aux bons endroits des maisons médicales pluridisciplinaires, rapprocher les services des habitants et faciliter le déplacement des populations plus isolées ou moins mobiles vers les soins. M. ABBALLE présente la carte de répartition des 12 maisons de santé pluridisciplinaires) sur le département, par territoire intermédiaire. L'idée est d'organiser le territoire en sachant que chaque financeur prend en charge une partie de la décision.

Un autre objectif de ce projet est de mailler le territoire. Il faut au minimum 5 pôles d'offre de médecine générale pour que l'ensemble des habitants du territoire élargi puisse y recourir en moins de vingt minutes.

La 3^{ème} orientation porte sur la prévention et la prise en charge de la souffrance psychique. Certains cantons ont une population ou des sous groupes de population en grande précarité, ce qui impacte sur leur santé. Xavier ABBALLE fait remarquer que la question des gens du

voyage et des travailleurs saisonniers n'a pas été abordée dans l'étude, alors qu'il existe une forte présence de ces populations sur le territoire concerné.

Xavier ABBALLE rappelle que le système de santé français est parmi les meilleurs du monde sur le plan du curatif, mais connaît de grosses faiblesses au niveau du préventif.

Concernant la prévention et la prise en charge de la souffrance psychique, trois types de problématiques ont été identifiés sur le territoire : la prévention du suicide (un manque de formation des médecins généralistes et professionnels de santé, un manque d'information et de sensibilisation de la population) ; la place des jeunes (création de lieux d'écoute pour les jeunes) ; la prise en charge des situations d'isolement ou de grande exclusion (dispositif d'alerte, réseau psycho social renforcé).

Jacques BILIRIT souligne tout le travail réalisé pour arriver à ces propositions, ce qui constitue un programme sérieux, efficace et crédible dans la démarche et surtout en adéquation avec les attentes de la population, notamment ceux qui ont été associés à la démarche.

La gouvernance de ce programme passera par le renforcement des compétences de la C.C.V.G, notamment par un recours à une assistant à maîtrise d'ouvrage. Par ailleurs, il sera nécessaire de créer un collège « santé / social » au sein du conseil de développement de la C.C.V.G.

Jacques BILIRIT rappelle que, dès le lancement de cette étude, il a été relevé le fait que la santé n'est pas de compétence communautaire, mais il était clair que pour que ce territoire soit attractif, il devait proposer tous les services sociaux et de santé. Si demain, tous les services disparaissent, les populations se rapprocheront de territoires dotés des services qui leur sont nécessaires.

Le travail réalisé a été considérable. Aujourd'hui, il doit aboutir à des propositions concrètes pour démontrer que le conseil communautaire a tout sa place pour relayer les besoins des populations.

Jacques Alain CONSTANS (Cocumont) s'inquiète, dans le schéma d'implantation de 5 pôles de santé sur le territoire, du devenir des maisons de santé déjà existantes. Il rappelle qu'à Cocumont par exemple, une maison regroupe un médecin, des infirmières, un kiné, un orthophoniste. Le risque n'est-il pas de vider les maisons existantes pour remplir les nouvelles maisons de santé ?

Jean Pierre MOGA comprend parfaitement l'inquiétude de M. CONSTANS ; En créant des maisons pluridisciplinaires à Marmande ou Tonneins, ne risque-t-on pas de mettre en péril les maisons déjà en place ?

Xavier ABBALLE rappelle que 12 maisons de santé sont prévues sur le Lot et Garonne. Le conseil de l'ordre des médecins s'est interrogé pour savoir combien de maisons étaient nécessaires pour être efficace. Il n'est pas question de prendre tous les médecins généralistes, tous les spécialistes et de les installer dans des maisons de santé pluridisciplinaires. L'important est d'arriver à regrouper différentes disciplines et de coordonner le tout.

Jacques BILIRIT rappelle que, si aujourd'hui il est proposé de créer des maisons de santé pluridisciplinaires, c'est pour pallier les départs à la retraite de médecins qui ne sont pas remplacés et pour répondre au mieux aux attentes des populations. La maison pluridisciplinaire est une réponse, la question est de savoir s'il y aura encore des médecins à y mettre dedans. Les implantations se font plus dans le Sud que dans le Nord, plus sur la côte ou dans les grandes zones urbaines qu'à la campagne.

Mme DE BELLEVILLE souhaite insister sur la problématique des études de médecine. Actuellement, la majorité des étudiants en médecine est issue de milieu urbain et ne connaît

pas les zones rurales. Par ailleurs, ce n'est qu'en fin de parcours, après avoir choisi leur carrière, que les étudiants vont être appelés à s'orienter vers la médecine générale. La question qui doit se poser est : comment s'organiser pour travailler et informer les jeunes au niveau de l'université sur la problématique des territoires ? Il faut les informer des besoins des populations et de la nécessité de répondre à ces besoins.

Michel VIGNEAU (Ste Bazeille) partage l'inquiétude de J.Alain CONSTANS, mais aussi l'analyse de Jacques BILIRIT. Il s'interroge sur le but à atteindre. Il a l'impression que l'on revient à une certaine centralisation avec des risques de fragilisation des cabinets médicaux ou para médicaux qui fonctionnent bien et avec un accroissement de la désertification. Ce problème des zones rurales est ancien et récurrent. De nombreux facteurs sont à prendre en compte : problème du numerus clausus, problème des jeunes qui choisissent leur implantation en fonction d'une certaine qualité de vie. L'attractivité d'un territoire ne permettra jamais d'obliger un jeune médecin à venir s'installer. Par ailleurs, M. VIGNEAU se demande si la réflexion menée est axée sur l'intérêt de la population ou sur celui du corps médical ? Les médecins et professionnels de santé gagnent bien leur vie, y compris en milieu rural, mais aujourd'hui ils cherchent à travailler moins pour gagner autant et vivre mieux. M. VIGNEAU espère que ces maisons de santé ne sont pas un retour aux anciens dispensaires.

Daniel TESSIER (Tonneins) estime que l'étude réalisée est exceptionnelle. Toutefois, le pourcentage de population associée est faible. Peut-être faudrait-il étendre la recherche des besoins.

Michel CERUTI (Marmande) estime qu'il est incontestable que les besoins sont importants. L'étude a révélé une situation connue, à laquelle il est important de réfléchir et d'apporter des réponses. Concernant l'attractivité du territoire, la C.C.V.G travaille à développer le tourisme, l'économie, l'habitat, les technologies de l'information (Wimax). Le désengagement de l'Etat sur les services publics s'accroît, alors que les besoins des populations grandissent. Les collectivités doivent donc être forces de propositions, mais pas les maîtres d'ouvrage. Il est vrai qu'aujourd'hui, un effort doit être fait sur la prévention, mais ce n'est pas le rôle des collectivités, c'est une question nationale. Enfin, M. CERUTI rappelle que l'hôpital intercommunal Marmande Tonneins est menacé. Il souhaiterait une mobilisation de tous pour la sauvegarde de ce service de proximité.

Jean Luc ARMAND (Cocumont) partage les appréhensions de MM CONSTANS et VIGNEAU. Il craint que la création de ces maisons de santé engendre des déséquilibres dans les villages du territoire qui ont déjà des offres de santé et que les professionnels décident d'aller vers des centres plus importants, facilitant leurs conditions de travail. M. ARMAND craint que le remède ne soit pire que le mal, que cela fasse comme lors de la création des supermarchés qui a conduit à la suppression des épiceries de villages.

Régine POVEDA fait remarquer qu'elle aurait souhaité que chaque intervenant se présente avant de prendre la parole. Elle cite l'exemple d'un médecin généraliste de Verteuil d'Agenais qui accueille des médecins stagiaires pour leur permettre de découvrir le milieu rural. Sur 15 stagiaires, 2 seulement ont voulu rester en milieu rural. La commune de Meilhan était en recherche d'un jeune médecin pendant plus d'un an. Après plusieurs contacts qui n'ont pas abouti car les personnes recherchaient une qualité de vie qu'ils n'ont pas trouvée sur le territoire, une jeune femme médecin a décidé de s'installer à Meilhan. Régine POVEDA estime que les maisons de santé sont une réponse aux besoins des populations et à la demande des médecins qui recherchent une certaine qualité de vie.

M. Jean Marcel MOURGUES, Président du Conseil de l'ordre des médecins de Lot et Garonne, rappelle que le département compte 319.000 habitants, avec un nombre important des + de 60 ans et une perspective de poursuite du vieillissement. 2/3 des habitants vivent dans les cantons ruraux où il existe de très fortes disparités de la démographie médicale. Le Lot et Garonne perd 3% de généralistes par an depuis trois ans. 4 médecins sur 10 seront à la retraite dans cinq ans et 7 sur 10 dans quinze ans, pour 1 à 2 installations de jeunes

médecins généralistes par an. La meilleure des solutions proposées est donc la mutualisation des offres, grâce aux maisons de santé pluridisciplinaires.

M. FRETILLERE, Secrétaire Général du conseil régional de l'ordre des médecins, rappelle que le problème est triple : une population qui vieillit, une population qui développe des maladies chroniques et qui est gros consommateur de soins, une diminution des professionnels de santé là où le besoin est le plus fort. La France a trop de médecins, mais le problème est qu'ils ne sont pas dans la bonne spécialité. Pour les attirer, il faut d'abord les comprendre ; un sondage a été réalisé sur 3.000 étudiants en médecine. 94% souhaitent travailler en groupe. Parmi eux, nombreux sont ceux qui souhaitent travailler à temps partiel. Enfin, l'aspect financier n'est pas leur priorité. Les maisons de santé offrent plusieurs avantages aux médecins : elles débarrassent les médecins des tâches administratives (gain de 25% du temps), elles favorisent le temps partiel, elles permettent de fixer les médecins sur place.

Gilles LAGAUZERES (Ste Bazeille) fait remarquer que le Marmandais ne ressent peut être pas encore ce problème récurrent de la carence en médecin, alors que dans le nord du département par exemple, ce problème prend des proportions importantes et la population est inquiète. Il estime qu'il faudrait peut être envisager la création d'une maison de santé par canton, pour créer de véritables structures de proximité. Dans l'état actuel des choses, il est impossible d'éluder la question.

M. MOURGUES fait remarquer qu'il sera très difficile d'envisager la création de 40 maisons de santé, surtout au niveau du subventionnement. Il regrette le conservatisme de certains élus et rappelle qu'il est urgent de trouver des solutions pour éviter un désert médical et pour répondre au mieux aux besoins des populations.

Une discussion s'instaure sur le paiement à l'acte et la désaffection des jeunes médecins sur ce type de rémunération.

Jacques BILIRIT comprend parfaitement les inquiétudes des uns et des autres. Il rappelle toutefois l'urgence qu'il y a à trouver des solutions qui ne doivent pas être que médicales. L'important est que chacun trouve sa place dans une nouvelle organisation. Le département réfléchit avec les professionnels à la mise en place de diverses instances. Le Val de Garonne est le territoire le plus avancé dans la réflexion.

Jean Pierre MOGA rappelle que ce dossier ne donne pas lieu à délibération.

2 – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'émergence des projets de maison de santé pluridisciplinaires et de maison territoriale de santé – rapporteur : Jacques BILIRIT

Jacques BILIRIT, président de la commission Développement social et citoyenneté rappelle que la note d'orientation relative au projet territorial sanitaire et social du Val de Garonne a identifié comme projets prioritaires et structurants, la création d'un certain nombre de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) ainsi que la mise en place de la Maison Territoriale de Santé.

Il propose que la CCVG puisse s'allouer les services d'une expertise externe prenant la forme d'une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) en vue de mettre en réseau l'ensemble des acteurs concernés. Ainsi, l'AMO devra proposer un maillage de MSP adapté et répondant aux besoins de la population (notamment, en terme de distance maximale de recours aux soins) et devra prendre en compte les besoins des professionnels de santé libéraux au premier rang desquels, les médecins généralistes du territoire. L'AMO est estimée à 45 000 € (HT) et se déroulera sur l'année 2009. Cette mission pourrait être financée à 80% de la façon suivante : FEADER (mesure 321) 20% ; Conseil Régional d'Aquitaine 25 % ; Conseil Général de Lot et Garonne 20% ; Agence Régionale de l'Hospitalisation d'Aquitaine 15 %, le solde soit 20% étant à la charge de la C.C.V.G

Michel CERUTI (Marmande) fait remarquer que là encore il est demandé aux collectivités de pallier le désengagement de l'Etat.

Ce dossier ne faisant l'objet d'aucun autre commentaire, M. le Président le soumet au vote de l'assemblée.

Votant : 115 – Abstention 5 (MM Ceruti 2 voix, Gaslonde, Chevanne – Mme De Luca) –
Contre : 0 – Pour : 110

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Dossiers Techniques

M. le Président rappelle que plusieurs dossiers sont inscrits sous cette rubrique, à savoir :

11. Ressources humaines : modification du tableau des effectifs
12. Finances : indemnité de fonction au nouveau vice-Président
13. Finances : Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du budget 2009
14. Finances : Décisions modificatives
15. Finances : Indemnité de conseil à M. José ABENIA, receveur communautaire
16. Finances : amortissement des biens sur le Budget annexe Transports publics urbains
17. Administration générale : Désignation des nouveaux représentants de Varès à la commission d'évaluation des transferts de charges et au syndicat mixte du Schéma directeur de la région Marmande et Tonneins
18. Marchés publics : Marché de services de qualification et d'insertion professionnelles passé en application de l'article 30 du code des marchés publics ayant pour thème l'entretien des espaces verts
19. Marchés publics : Accord-Cadre pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la fonction Economie
20. Economie : Missions temporaires dans le domaine de l'économie
21. Voirie : Exécution du programme de travaux d'investissements voirie 2008 - Intégration comptable des travaux en régie 2008
22. Voirie : Intégration comptable du coût de la mise à disposition du personnel et du matériel voirie dans le cadre des prestations de service au titre de l'année 2008
23. Centre nautique Aquaval : Indemnités aux MNS pour les cours de natation – délibération modificative
24. Environnement : modification de la délibération n° 20008.E40 portant demande d'utilisation du quai de transfert de Charrié par le SMID de Miramont
25. Environnement : Avenant n°2 à la convention 2007-17 – mise à disposition du quai de transfert de Charié pour les déchets « tout-venant » de la déchetterie de la Communauté de Communes de Lauzun

Dossier n°11 : M. Gérard MARTET s'étonne que figurent, dans le tableau des effectifs mis à jour, une filière culturelle et une filière animation, alors que la Communauté de Communes ne dispose d'aucune compétence en matière de culture. M. le Président précise qu'il s'agit d'un agent, précédemment employé à la mairie de Marmande, qui a été transféré à la C.C.V.G, puis détaché auprès de l'office de Tourisme. Son emploi doit figurer au tableau des effectifs, dans la filière à laquelle il appartient.

Ces dossiers ne faisant l'objet d'aucun autre commentaire, M. le Président les soumet au vote de l'assemblée.

Votant : 113 – Abstention : 0 – Pour : 113 – Contre : 0
Dossiers adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises par le Bureau Communautaire et par le Président, en application des délégations reçues de l'assemblée délibérante.

Décisions du bureau communautaire du 03 décembre 2008

2008-23 : demande d'un fonds de concours logement par la commune de Birac sur Trec



Décisions du Président

- 64/2008 Compétence maîtrise de l'énergie – subvention 200€ pour chauffe eau solaire (attribution novembre)
- 65/2008 Renouvellement de la ligne de trésorerie pour l'année 2009 – modificatif à la décision 61/2008
- 66/2008 Marché n° 2008-15 bis : Fourniture de matériaux de voirie dans le cadre d'un groupement de commande entre la CCVG et les villes de Marmande et de Tonneins - Lot n° 1 – Fourniture ciment et chaux et Lot n° 2 – Fourniture fer et acier - Procédure adaptée



Gilles LAGAUZERES invite l'ensemble de ses collègues à une conférence qui aura lieu le 15 janvier prochain à 17h00 précises au théâtre Comoedia à Marmande, sur le thème « Vin et santé », en présence du Professeur CABROL et du Dr DE LEYRIS.

Jean Pierre MOGA rappelle que certaines communes n'ont pas encore communiqué à la Communauté de Communes la liste des actions menées en matière d'accessibilité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève à séance à 23H45. Il invite les membres de l'assemblée au buffet organisé par la Communauté de Communes et la commune de Sainte Bazeille.

Le Président,

Gérard GOUZES